



Compte rendu

Conseil Municipal de Saint Pierre Quiberon du 8 décembre 2020

L'an deux mille vingt et un, le 23 mars à 18h, le Conseil municipal de la commune de Saint-Pierre Quiberon (Morbihan) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au centre culturel de Saint-Pierre Quiberon sous la présidence Madame Stéphanie DOYEN, Maire.

Présents : Mme DOYEN Stéphanie, M. MADEC Gilles, Mme FRELAUT Renée, Mme FIGLAREK Sylvie, M. CHEVALIER Philippe, Mme MORIZON Elisabeth, Mme MARCHAND Geneviève, Mme MARLIER Marie Jeanne, M. SERMIER François, M. DELAPORTE Christophe, M. LE LEUCH Eric, M. PRONO David, M. RENAUD Paul, Mme JOZAN Marine, M. LE PADELLEC Maxime, Mme BERTHO Florence.

Absents excusés et procurations :

Mme FOURRIER Geneviève (procuration à Gilles MADEC)
Mme JOSSIC Katell (procuration à Mme Sylvie FIGLAREK)
M. DROUOT Sébastien (absent)

Nombre de conseillers en exercice : 19 **présents :** 16 **Procurations :** 2 **Votants :** 18

Date de convocation : 18 mars 2021

Secrétaire de séance : Christophe DELAPORTE

ORGANISATION COMMUNALE

2021 - 013 – ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A UNE DEMISSION

Rapporteur : Mme Stéphanie DOYEN

Par courrier en date du 15 février 2021, M. Sébastien DROUOT, 3^{ème} adjoint, a souhaité se démettre de ses fonctions d'adjoint au maire.

Par courrier du 22 février 2021 et conformément aux dispositions de l'article L2122-15 du CGCT, M. le Préfet a accepté la démission de M. DROUOT de ses fonctions.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7 2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n°2020-036 du 4 juillet 2020 fixant à cinq le nombre d'adjoints au maire,

Vu la délibération n°2020-037 du 4 juillet 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu l'arrêté municipal en date du 29 juillet 2020 donnant délégation de fonction et de signature du maire aux adjoints,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire suite à une démission

Considérant que cette démission a été acceptée à compter du 22 février 2021 par Monsieur le Préfet par courrier reçu ce même jour,

Vu l'article L 2122-7-2 du CGCT du CGCT :

« Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder.

Le conseil municipal peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants. »

Dans la mesure où le conseil municipal de Saint Pierre Quiberon souhaite remplacer l'adjoint démissionnaire, deux cas de figures sont envisageables :

a) application du droit commun du classement des adjoints (art L 2121-1 du CGCT) : le nouvel élu serait positionné en fin de classement (5^{ème} adjoint). En effet, la date de son élection sera postérieure à celle des quatre adjoints actuellement en fonctions. Ainsi, en faisant remonter chacun d'un rang les 4^{ème} et 5^{ème} adjoints, le classement serait le suivant :

- 1ere adjoint : M. MADEC Gilles (Homme)
- 2eme adjointe : Mme FRELAUT Renée (Femme)
- 3eme adjointe : Mme FIGLAREK Sylvie (Femme)
- 4ème adjoint : M. CHEVALIER Philippe (Homme)
- 5ème adjoint : **nouvel élu (Homme)**

Le résultat ainsi obtenu ne correspond pas à une parité alternative parfaite, mais il ne s'agit pas là d'une illégalité.

Il convient en effet de relever que la règle posée par l'article L.2122-7-2 du CGCT ne concerne que l'établissement des listes de candidats aux postes d'adjoints.

Il ne s'agit pas d'une obligation de résultat concernant le cours de mandature (cf art. L.2121-1-4 § du CGCT).

b) remplacement poste à poste (Art L 2122-7-2 du CGCT) : dans ce cas, le nouvel élu occupe le poste laissé vacant par M. Sébastien DROUOT, 3^{ème} adjoint,

- 1ere adjoint : M. MADEC Gilles (Homme)
- 2eme adjointe : Mme FRELAUT Renée (Femme)
- 3eme adjoint : nouvel élu (Homme)**
- 4ème adjointe : Mme FIGLAREK Sylvie (Femme)
- 5ème adjoint : M. CHEVALIER Philippe (Homme)

Le résultat correspondra à une parité alternative parfaite. Cependant, cette formule ne peut être mise en œuvre que par délibération du conseil municipal.

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement de la collectivité, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'un adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

APRES AVOIR VOTE A BULLETIN SECRET (16 voix, 1 blanc, 1 vote pour M. LE PADELLEC) :

- M. Eric LE LEUCH est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés,
- M. Eric LE LEUCH remplace poste à poste l'adjoint démissionnaire,
- M. LE LEUCH occupera le poste de 3^{ème} adjoint en charge de la voirie, des bâtiments, de l'éclairage public, des campings et des marchés.
- Le tableau du conseil municipal sera modifié en ce sens,
- LE CONSEIL MUNICIPAL DONNE pouvoir à Mme le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

ORGANISATION COMMUNALE

2021 - 014 – ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE : COMMISSIONS MUNICIPALES - COMPOSITION ET ELECTION DES MEMBRES

Rapporteur : Mme Stéphanie DOYEN

Suite à la démission de M. Sébastien DROUOT de son poste d'adjoint et à l'élection d'un nouvel adjoint, il convient de procéder à la modification des commissions dont il faisait partie en tant qu'adjoint et de positionner le nouveau en tant que vice - président de la commission communale de référence.

Vu la délibération n°2020-042 du 27 juillet 2020,

COMMISSION VOIRIE – BATIMENTS – ECLAIRAGE PUBLIC – SECURITE ROUTIERE	
Vice – Président : Eric LE LEUCH	Gilles MADEC Sébastien DROUOT David PRONO Maxime LE PADELLEC Paul RENAUD

COMMISSION CAMPINGS - MARCHES	
Vice – Président : Eric LE LEUCH	Gilles MADEC Sébastien DROUOT Renée FRELAUT Sylvie FIGLAREK Florence BERTHO Paul RENAUD

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **DESIGNE** les membres des commissions tels qu'exposé ci-dessus,
- **DONNE** pouvoir à Mme le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

ORGANISATION COMMUNALE

2021 - 015 – ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE - RESEAU DES ELUS REFERENTS SECURITE ROUTIERE : DESIGNATION D'UN DELEGUE

Rapporteur : Mme Stéphanie DOYEN

Suite à la démission de M. Sébastien DROUOT de son poste d'adjoint et à l'élection d'un nouvel adjoint, il convient de procéder à la désignation d'un nouvel élu référent Sécurité Routière.

Vu la délibération n°2020-042 du 27 juillet 2020,

Titulaire : Vacant

Suppléant : M. Gilles MADEC

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **DESIGNE M. Eric LE LEUCH le nouvel élu titulaire référent sécurité routière,**
- **DONNE pouvoir à Mme le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

ORGANISATION COMMUNALE

2021 - 016 – ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE : SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE (SIVU) DU CENTRE DE SECOURS DE LA PRESQU'ILE - ELECTION DE DELEGUE

Rapporteur : Mme Stéphanie DOYEN

Suite à la démission de M. Sébastien DROUOT de son poste d'adjoint et à l'élection d'un nouvel adjoint, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau membre du SIVU de la presqu'île.

Vu la délibération n°2020-045 du 27 juillet 2020,

Considérant que la commune de Saint- Pierre Quiberon est représentée au sein du comité syndical par 4 titulaires et 4 suppléants,

Titulaires	M. Eric LE LEUCH
	M. Philippe CHEVALIER
	Mme Renée FRELAUT
Suppléants	M. Maxime LE PADELLEC
	M. David PRONO
	M. Gilles MADEC
	M. Christophe DELAPORTE

Il est proposé de désigner M. François SERMIER.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **DESIGNE les membres du syndicat intercommunal à vocation unique de la Presqu'île tels qu'exposé ci-dessus en ajoutant M. François SERMIER, comme nouveau membre,**
- **DONNE pouvoir à Mme le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

FINANCES

2021 - 017 - COMPTES DE GESTION 2020 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : Mme Stéphanie DOYEN

Après s'être fait présenter les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Considérant que tout est régulier (annexe n°1),

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, conformément aux dispositions des articles L 212-7 et suivants du Code des Collectivités Territoriales (L5211-1 pour les EPCI) :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget principal et des budgets annexes campings, port d'orange, port de Portivy et Aful dressés par le receveur pour l'exercice 2020 (annexe n°1),
- **DONNE** pouvoir à Mme le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

FINANCES

2021 - 18 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : Mme Stéphanie DOYEN

L'assemblée examine les comptes administratifs de l'exercice 2020 (annexe n°2) qui s'établit ainsi :

1. BUDGET PRINCIPAL :

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
<u>RECETTES REELLES</u>	3 804 647.42	902 696.51
<u>DEPENSES REELLES</u>	3 467 745.60	919 143.79
<u>RESULTAT 2020</u>	336 901.82	-16 447.28
<u>REPORT EXERCICE PRECEDENT</u>	50 000.00	233 957.02
<u>RESULTAT DE CLOTURE 2020</u>	386 901.82	217 509.74

2. BUDGET CAMPINGS :

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
<u>RECETTES REELLES</u>	588 286.39	108 934.06
<u>DEPENSES REELLES</u>	536 702.18	39 049.04
<u>RESULTAT 2020</u>	51 534.21	69 885.02
<u>REPORT EXERCICE PRECEDENT</u>	113 718.12	-57 975.24
<u>RESULTAT DE CLOTURE 2020</u>	165 252.33	11 909.78

3. BUDGET PORTIVY :

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
<u>RECETTES REELLES</u>	22 200.98	5 443.41
<u>DEPENSES REELLES</u>	2 921.84	0.00
<u>RESULTAT 2020</u>	19 279.14	5 443.41
<u>REPORT EXERCICE PRECEDENT</u>	30 000	10 760.87
<u>RESULTAT DE CLOTURE 2020</u>	49 279.14	16 204.28

4. BUDGET PORT D'ORANGE :

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
<u>RECETTES REELLES</u>	19 572.00	0.00
<u>DEPENSES REELLES</u>	787.60	0.00
<u>RESULTAT 2020</u>	18 784.40	0.00
<u>REPORT EXERCICE PRECEDENT</u>	9 618.93	273.21
<u>RESULTAT DE CLOTURE 2020</u>	28 403.33	273.21

5. BUDGET AFUL :

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
<u>RECETTES REELLES</u>	0.00	0.00
<u>DEPENSES REELLES</u>	2 700.00	0.00
<u>RESULTAT 2020</u>	-2 700.00	0.00
<u>REPORT EXERCICE PRECEDENT</u>	0.00	0.00
<u>RESULTAT DE CLOTURE 2020</u>	-2 700.00	0.00

Vu l'avis favorable de la commission finances du 17 mars,
Mme le Maire se retire de la salle du conseil municipal,

SOUS LA PRESIDENCE DE M.GILLES MADEC, 1^{er} ADJOINT ET APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **CONSTATE** que les valeurs du compte administratif sont identiques à celles du compte de gestion du comptable public ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **APPROUVE** le compte administratif 2020 du budget principal et des budgets annexes de la commune,
- **DONNE** pouvoir à Mme le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

FINANCES

2021 - 018 - AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Mme Stéphanie DOYEN

Affectation du résultat de fonctionnement

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
<u>RECETTES REELLES</u>	3 804 647.42	902 696.51
<u>DEPENSES REELLES</u>	3 467 745.60	919 143.79
<u>RESULTAT 2020</u>	336 901.82	-16 447.28
<u>REPORT EXERCICE PRECEDENT</u>	50 000	233 957.02
<u>RESULTAT DE CLOTURE 2020</u>	386 901.82	217 509.74

Restes à réaliser en investissement à reporter en 2021

Solde des restes à réaliser : 108 247.52 €

Affectation du résultat de fonctionnement

Excédent de fonctionnement 2020 à affecter	+ 386 901.82 €
Solde d'exécution d'investissement 2020	0.00 €
Solde des Restes à réaliser en investissement Besoin de financement RAR	- 108 247.52 €
Besoin de financement en investissement (solde RAR + D/001)	- 108 247.52 €
Reste de fonctionnement à affecter	+ 278 654.30 €

Vu l'avis favorable de la commission finances du 17 mars,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL :
- DECIDE D'AFFECTER au budget 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

AFFECTATION de l'excédent de fonctionnement 2021 :	
1/ Report en fonctionnement au R/002	+ 50 000.00 €
2/ Affectation au R 1068	+ 228 654.30 €

- **DONNE** pouvoir à Mme le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

FINANCES

2021 - 020 – AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET ANNEXE CAMPINGS

Rapporteur : Mme Stéphanie DOYEN

Affectation du résultat de fonctionnement

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
<u>RECETTES REELLES</u>	588 236.39	108 934.06
<u>DEPENSES REELLES</u>	536 702.18	39 049.04
<u>RESULTAT 2020</u>	51 534.21	69 885.02
<u>REPORT EXERCICE PRECEDENT</u>	113 718.12	-57 975.24
<u>RESULTAT DE CLOTURE 2020</u>	165 252.33	11 909.78

Affectation du résultat de fonctionnement

Excédent de fonctionnement 2020 à affecter	+ 165 273.90 €
Solde d'investissement D/001 Besoin de financement	0.00 €
Solde des Restes à réaliser en investissement Besoin de financement RAR	0.00 €
Besoin de financement en investissement (solde RAR + D/001)	0.00 €

Vu l'avis favorable de la commission finances du 17 mars,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
- DECIDE D'AFFECTER au budget camping 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

AFFECTATION de l'excédent de fonctionnement 2021 :	
1/ Report en fonctionnement au R/002	+ 100 503.90 €
2/ Affectation au R1068	+ 64 770.00 €

- DONNE pouvoir à Mme le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

FINANCES

2021 - 21 - AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET ANNEXE PORT DE PORTIVY

Rapporteur : M. Gilles MADEC

Affectation du résultat de fonctionnement

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
<u>RECETTES REELLES</u>	22 200.98	5 443.41
<u>DEPENSES REELLES</u>	2 921.84	0.00
<u>RESULTAT 2020</u>	19 279.14	5 443.41
<u>REPORT EXERCICE PRECEDENT</u>	30 000.00	10 760.87
<u>RESULTAT DE CLOTURE 2020</u>	49 279.14	16 204.28

Affectation du résultat de fonctionnement

Excédent de fonctionnement 2020 à affecter	+ 49 279.14 €
Solde d'investissement D/001 Besoin de financement	0.00 €
Solde des Restes à réaliser en investissement Besoin de financement RAR	0.00 €
Besoin de financement en investissement (solde RAR + D/001)	0.00 €

Vu l'avis favorable de la commission finances du 17 mars,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- DECIDE D'AFFECTER au budget 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

AFFECTION de l'excédent de fonctionnement 2021 :	
1 / Report en fonctionnement au R/002	+ 30 000.00 €
2/ Affectation au R1068	+ 19 279.14 €

- DONNE pouvoir à Mme le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

FINANCES

2021 - 22 - AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET ANNEXE PORT D'ORANGE

Rapporteur : M. Gilles MADEC

Affectation du résultat de fonctionnement

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
<u>RECETTES REELLES</u>	19 572.00	0.00
<u>DEPENSES REELLES</u>	787.60	0.00
<u>RESULTAT 2020</u>	18 784.40	0.00
<u>REPORT EXERCICE PRECEDENT</u>	9 618.93	273.21
<u>RESULTAT DE CLOTURE 2020</u>	28 403.33	273.21

Affectation du résultat de fonctionnement

Excédent de fonctionnement 2020 à affecter	+ 28 403.33 €
Solde d'investissement D/001 Besoin de financement	0.00 €
Solde des Restes à réaliser en investissement Besoin de financement RAR	0.00 €
Besoin de financement en investissement (solde RAR + D/001)	0.00 €

Vu l'avis favorable de la commission finances du 17 mars,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL :
 - DECIDE D'AFFECTER au budget 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

AFFECTATION de l'excédent de fonctionnement 2021 :	
1/ Report en fonctionnement au R/002	+ 0.00 €
2/ Affectation au R1068	+ 28 403.33 €

- DONNE pouvoir à Mme le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

FINANCES

2021 023 - AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET ANNEXE AFUL

Rapporteur : M. Gilles MADEC

Affectation du résultat de fonctionnement

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
<u>RECETTES REELLES</u>	0.00	0.00
<u>DEPENSES REELLES</u>	2 700.00	0.00
<u>RESULTAT 2020</u>	- 2 700.00	0.00
<u>REPORT EXERCICE PRECEDENT</u>	0.00	0.00
<u>RESULTAT DE CLOTURE 2020</u>	- 2 700.00	0.00

Affectation du résultat de fonctionnement

Excédent de fonctionnement 2020	- 2 700.00 €
Solde d'investissement D/001 Besoin de financement	0.00 €
Solde des Restes à réaliser en investissement Besoin de financement RAR	0.00 €
Besoin de financement en investissement (solde RAR + D/001)	0.00 €

Vu l'avis favorable de la commission finances du 17 mars,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- DECIDE D'AFFECTER au budget 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

AFFECTATION de l'excédent de fonctionnement 2021 :

1/ Report en fonctionnement au R/002

- 2 700.00 €

2/ Affectation au R1068

0.0 €

- DONNE pouvoir à Mme le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

FINANCES

2021 - 024 – TAXE DIRECTE LOCALE - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Rapporteur : Mme Stéphanie DOYEN

Chaque année, l'assemblée est appelée à se prononcer sur l'évolution des taux d'imposition des impôts locaux directs.

RAPPEL : SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION

La taxe d'habitation sur les résidences principales est en train d'être supprimée progressivement selon un planning allant jusqu'en 2023, date à partir de laquelle les ménages seront exonérés sur leur résidence principale.

Afin de compenser cette perte de recettes pour les communes, la loi prévoit :

- Le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur la propriétés bâties (TFPB) aux communes,
- L'instauration d'un mécanisme de correction via un coefficient correcteur destiné à neutraliser les écarts de produits liés au transfert de la part départementale de la TFPB.
- Chaque commune se voit donc transférer en 2021 le taux départemental de TFB (15.26 % pour le Morbihan) qui vient s'ajouter au taux communal de TFB 2020, sans pour autant faire varier le taux global d'imposition à la TFB supporté par les contribuables.

En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale. En 2020, les pertes de recettes pour les communes et les EPCI sont compensées par l'Etat.

En 2021 et 2022, le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est figé. En revanche, à partir de 2023, les collectivités pourront augmenter le taux de cette taxe.

En 2021, le Conseil Municipal doit donc se prononcer uniquement sur les taux de taxes foncières bâties et non bâties.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux de fiscalité 2021 comme suit :

Taxe locale	Bases d'imposition prévisionnelle 2021	Taux	Produit prévisionnel
Taxe sur le Foncier Bâti	7 429 000 euros	29.60 % (25.74 en 2020)	2 199 058.29 euros

Taxe sur le Foncier non bâti	34 500 euros	24.30% (21.13% en 2020)	8 504.83 euros
Total des produits prévisionnels estimés			2 207 563.12 euros

Vu l'avis favorable de la commission finances du 17 mars,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A LA MAJORITE (2 VOTES CONTRE : MME JOZAN, M. RENAUD), LE CONSEIL MUNICIPAL :

- VOTE les taux suivants pour 2021 :

- TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES : 29.60 %

- TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES : 24.30 %

- DONNE pouvoir à Mme le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

FINANCES

2021 - 025 – BP 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Mme Stéphanie DOYEN

Il est proposé à l'assemblée de voter le budget primitif de la commune par chapitre comme exposé ci-dessous (les comptes détaillés figurent en annexe 3).

Vu l'avis favorable de la commission finances du 17 mars,

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2021 BP
011 Charges à caractère général	903 285,19
012 Charges de personnel	1 586 740,15
014 Atténuation de produits	870 770,00
65 Autres charges de gestion courante	409 189,60
66 Charges financières	71 500,00
67 Charges exceptionnelles	1 000,00
68 Dotations provisions semi-budgétaires	
022 Dépenses imprévues	6 449,76
TOTAL DES DEPENSES REELLES	3 848 934,70
023 Virement à la section d'investissement	490 512.42
042 Opérations ordre transfert entre sections	
043 Opérations ordre intérieur de la section	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	490 512.42
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 339 456,12

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2021 BP
----------------------------	------------

013	Atténuation de charges	20 000,00
70	Produits services, domaine et ventes diverses	94 013,00
73	Impôts et taxes	3 067 028,12
74	Dotations et participation	547 412,00
75	Autres produits de gestion courante	516 000,00
76	Produits financiers	3,00
77	Produits exceptionnels	45 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	
TOTAL DES RECETTES REELLES		4 101 774,62
722	Immobilisations corporelles	
042	Opérations ordre transfert entre sections	
043	Opérations ordre intérieur de la section	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		4 339 456,12
R002	Excédent de Fonctionnement reporté de N-1	50 000,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2021
		BP
020	Immobilisations incorporelles	216 363,33
21	Immobilisations corporelles	1 605 016,41
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	1 085 586,88
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	246 750,00
26	Participations et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
020	Dépenses imprévues	46 435,38
TOTAL DES DEPENSES REELLES		3 200 152,00
040	Opérations ordre transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		3 200 152,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT		2021
		BP
13	Subventions d'investissement	513 029,52
16	Emprunts et dettes assimilées	846 568,50
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	

23	Immobilisations en cours	
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	795 621,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	336 901,82
165	Dépôts et cautionnements reçus	
26	Participations et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
024	Produit des cessions d'immobilisations	
TOTAL DES RECETTES REELLES		2 492 120.84
021	Virement de la section de fonctionnement	490 521.42
040	Opérations ordre transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		490 521.42
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		3 200 152,00

- APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A LA MAJORITE (2 votes contre : MME JOZAN, M. RENAUD), LE CONSEIL MUNICIPAL :
- VOTE le budget primitif de la commune tel qu'exposé ci-dessus,
 - DONNE pouvoir à Mme le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

FINANCES

2021 - 026 – BP 2021 – BUDGET CAMPINGS

Rapporteur : Mme Stéphanie DOYEN

Il est proposé à l'assemblée de voter le budget primitif des campings par chapitre comme exposé ci-dessous (les comptes détaillés figurent en annexe 3).

Vu l'avis favorable de la commission finances du 17 mars,

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2021 BP
011	Charges à caractère général	278 024,33
012	Charges de personnel	230 079,57
014	Atténuation de produits	
65	Autres charges de gestion courante	453 005,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	
022	Dépenses imprévues	5 900,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		968 008,90
023	Virement à la section d'investissement	
042	Opérations ordre transfert entre sections	
043	Opérations ordre intérieur de la section	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		968 008,90

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2021 BP
013	Atténuation de charges	
70	Produits services, domaine et ventes diverses	867 500,00
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participation	
75	Autres produits de gestion courante	5,00
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires	
TOTAL DES RECETTES REELLES		867 505,00
042	Opérations ordre transfert entre sections	
043	Opérations ordre intérieur de la section	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		968 008,90
R002	Excédent de Fonctionnement reporté de N-1	100 503,90

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2021 BP
020	Immobilisations incorporelles	6 000,00
21	Immobilisations corporelles	66 404,78
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
26	Participations et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
020	Dépenses imprévues	4 275,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		76 679,78
040	Opérations ordre transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		76 679,78
D001	Déficit d'investissement reporté de N-1	

RECETTES D'INVESTISSEMENT		2021 BP
013	Atténuation de charges	
16	Produits services, domaine et ventes diverses	
20	Impôts et taxes	
21	Dotation et participation	
22	Autres produits de gestion courante	
23	Produits financiers	
10	Produits exceptionnels	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	64 770,00
165	Dépôts et cautionnements	
26	Participations et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
024	Produit des cessions d'immobilisations	
TOTAL DES RECETTES REELLES		64 770,00
021	Virement de la section de fonctionnement	
040	Opérations ordre transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		76 679,78
R002	Excédent d'Investissement reporté de N-1	11 909,78

- APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL :
- VOTE le budget primitif des campings tel qu'exposé ci-dessus,
- DONNE pouvoir à Mme le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

FINANCES

2021 - 027 – BP 2021 – BUDGET PORT DE PORTIVY

Rapporteur : Mme STEPHANIE DOYEN

Il est proposé à l'assemblée de voter le budget primitif du Port de Portivy par chapitre comme exposé ci-dessous (les comptes détaillés figurent en annexe 3).

Vu l'avis de la commission finances du 17 mars,

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2021 BP
011	Charges à caractère général	48 215,00
012	Charges de personnel	
014	Atténuation de produits	
65	Autres charges de gestion courante	505,00
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	1 000,00

68	Dotations provisions semi-budgétaires	
022	Dépenses imprévues	3 500,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		53 220,00
023	Virement à la section d'investissement	
042	Opérations ordre transfert entre sections	
043	Opérations ordre intérieur de la section	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		53 220,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2021 BP
013	Atténuation de charges	
70	Produits services, domaine et ventes diverses	20 500,00
73	Impôts et taxes	
74	Dotation et participation	
75	Autres produits de gestion courante	2 720,00
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires	
TOTAL DES RECETTES REELLES		23 220,00
042	Opérations ordre transfert entre sections	
043	Opérations ordre intérieur de la section	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		53 220,00
R002	Excédent de Fonctionnement reporté de N-1	30 000,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2021 BP
020	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	33 758,42
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
26	Participations et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
020	Dépenses imprévues	1 725,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		35 483,42

040	Opérations ordre transfert entre sections	
042	Opérations patrimoniales	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		35 483,42
D001	Déficit d'investissement reporté de N-1	

RECETTES D'INVESTISSEMENT		2021 BP
013	Atténuation de charges	
16	Produits services, domaine et ventes diverses	
20	Impôts et taxes	
21	Dotation et participation	
22	Autres produits de gestion courante	
23	Produits financiers	
10	Produits exceptionnels	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	19 279,14
165	Dépôts et cautionnements	
26	Participations et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
024	Produit des cessions d'immobilisations	
TOTAL DES RECETTES REELLES		19 279,14
021	Virement de la section de fonctionnement	
040	Opérations ordre transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		35 483,42
R002	Excédent d'Investissement reporté de N-1	16 204,28

- APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL :
- VOTE le budget du port de Portivy de la commune tel qu'exposé ci-dessus,
- DONNE pouvoir à Mme le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

FINANCES

2021 -28 – BP 2021 – BUDGET PORT D'ORANGE

Rapporteur : MME STEPHANIE DOYEN

Il est proposé à l'assemblée de voter le budget primitif du Port d'Orange par chapitre comme exposé ci-dessous (les comptes détaillés figurent en annexe 3).

Vu l'avis de la commission finances du 17 mars,

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2021 BP
011	Charges à caractère général	40 450,00
012	Charges de personnel	
014	Atténuation de produits	
65	Autres charges de gestion courante	4 553,33
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	
022	Dépenses imprévues	3 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		48 503,33
023	Virement à la section d'investissement	
042	Opérations ordre transfert entre sections	
043	Opérations ordre intérieur de la section	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		48 503,33

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2021 BP
013	Atténuation de charges	
70	Produits services, domaine et ventes diverses	20 000,00
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participation	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires	
TOTAL DES RECETTES REELLES		20 000,00
042	Opérations ordre transfert entre sections	
043	Opérations ordre intérieur de la section	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		48 403,33
R002	Excédent de Fonctionnement reporté de N-1	28 403,33

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2021 BP
020	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	273,21
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
10	Dotations, fonds divers et réserves	

13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
26	Participations et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
020	Dépenses imprévues	
TOTAL DES DEPENSES REELLES		273,21
040	Opérations ordre transfert entre sections	
042	Opérations patrimoniales	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		273,21
D001	Déficit d'investissement reporté de N-1	

RECETTES D'INVESTISSEMENT		2021 BP
013	Atténuation de charges	
16	Produits services, domaine et ventes diverses	
20	Impôts et taxes	
21	Dotation et participation	
22	Autres produits de gestion courante	
23	Produits financiers	
10	Produits exceptionnels	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	
165	Dépôts et cautionnements	
26	Participations et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
024	Produit des cessions d'immobilisations	
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	
040	Opérations ordre transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		273,21
R002	Excédent d'Investissement reporté de N-1	273,21

- APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL :
- VOTE le budget du Port d'Orange de la commune tel qu'exposé ci-dessus,
- DONNE pouvoir à Mme le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

FINANCES

2021 - 029 – SUBVENTION AU CCAS

Rapporteur : Mme Stéphanie DOYEN

Le CCAS assure la mise en œuvre de la politique sociale de la commune. Il joue un rôle auprès des publics en situation précaire et en matière de maintien à domicile pour les personnes âgées et/ou en situation de handicap.

Le CCAS peut aussi avoir un rôle dans la prévention auprès du public par l'organisation d'actions d'information qu'il organise seul ou en partenariat avec différents acteurs institutionnels ou associatifs.

Au regard des besoins présentés par le centre communal d'action sociales et des nouveaux projets pour 2021, il est proposé de verser une subvention d'un montant de 43 500 euros pour cette année.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 17 mars,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE DE VERSER** une subvention de 43 500 euros au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2021,
- **DONNE pouvoir** à Mme le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

FINANCES

2021 - 030 – SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Mme Renée FRELAUT

Après avis de la commission « Vie associative – Vie Scolaire – Enfance – Jeunesse », il est proposé de verser les subventions suivantes aux associations de la commune.

Projet subventions année 2021

Sports	Subvention obtenue 2020	Proposition de la Commission
La boule bretonne	700 €	400 €
SRSP (Sté des Régates)	500 €	600 €
Presqu'île Kite club	200 €	250 €
Shugyosha (judo)	200 €	180 €
Presqu'île basket pilotins	100 €	120 €
A.S. Golf club quiberon	1ère demande	200 €
SPOC (badminton)	300 €	200 €
F.C.Q.S.P. (Foot)	300 €	200 €

Culture	Subvention obtenue 2020	Proposition de la Commission
Termaji	400 €	400 €
Diapason Bretagne	150 €	130 €
Doudous, coquillages	80 €	100 €

Loisirs et Culture	1 500 €	1 300 €
Chevalets de la peinture	70 €	100 €
L'Art et la manière	1ère demande	100 €
Les voix des cairns	1ère demande	100 €
Vent d'images	1ère demande	300 €
Foyer laïque quiberonnais	250 €	200 €
APIQ	300 €	250 €
Evènement culturel	Subvention obtenue 2020	Proposition de la Commission
Presqu'île Breizh	2 000 €	1 800 €
Education, jeunesse	Subvention obtenue 2020	Proposition de la Commission
Amicale école E. TABARLY	1 700 €	1 800 €
APEL école St-Joseph	1 300 €	1 200 €
Anciens combattants	Subvention obtenue 2020	Proposition de la Commission
FNACA (anciens combattants Algérie-Maroc-Tunisie)	160 €	100 €
Officiers mariniers	80 €	80 €
APMMP Quiberon (pêches)	80 €	80 €
Commémorations 2021	Subvention obtenue 2020	Proposition de la Commission
UFAC-VG (victimes de guerre)	80 €	100 €
Caritatifs et secours	Subvention obtenue 2020	Proposition de la Commission
SNSM	800 €	800 €
L'envolée	500 €	700 €
UDPS (œuvre des pupilles des sapeurs-pompiers français)	50 €	50 €
Environnement	Subvention obtenue 2020	Proposition de la Commission
V.A.K.	300 €	300 €
Les mains dans le sable (pollution des milieux naturels)	1ère demande	200 €

TOTAL	
9 800€	12 440€

Vu l'avis favorable de la commission vie scolaire, vie associative, enfance, jeunesse du 4 février,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 17 mars,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE DE VERSER les montants proposés pour les subventions aux associations pour l'année 2021,**
- **DIT que les crédits seront inscrits au compte 6525 – Subventions de fonctionnement aux associations,**

- **DONNE pouvoir à Mme le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

FINANCES

2021 - 031 – VOTE DES TARIFS POUR LES ACTIVITES ANNEXES ET PRODUITS COMMERCIAUX DES CAMPINGS

Rapporteur : M. Gilles MADEC

Durant la saison, le camping est amené à vendre un ensemble de produits publicitaires à l'effigie de la commune. Il s'agit de mugs et de T-shirt dont il faut prévoir les tarifs pour les intégrer à la régie de recettes des campings.

Cette année, la commune souhaite doter les campings de machines à laver et de sèche-linge. Depuis quelques années, la prestation est déléguée à une entreprise de laverie automatique qui loue des espaces dans les campings et assure le service.

En achetant ses propres machines, les campings proposent un nouveau service qui permettra de faire progresser les recettes des campings.

Le camping de Penthièvre sera doté de 3 machines à laver et 2 sèche-linges, celui de Kerhostin de 1 machine à laver et celui du Rohu de 2 machines et 1 sèche-linge. Le montant total de cet investissement est de 14 610 € HT.

De plus, un nouveau service de location de vélo sera mis en place dans les campings pour les campeurs et les touristes de passage sur la commune.

L'entreprise Vélo'Ouest a été sélectionné pour fournir à la commune un parc de vélos et d'accessoires qu'elle s'engage à louer durant les mois de juin, juillet et août prochain. La location pourra se faire directement dans l'un des 3 campings ou en ligne sur le site de la commune (la liste du parc de location est fournie en annexe n°4).

Aussi, pour pouvoir louer les vélos, un ensemble de tarifs doit être déterminé.

TARIFS PRODUITS PUBLICITAIRES en euros

Désignation	Tarifs en €
MUG	5.00 €
T SHIRT	5.00€
JETON MACHINE A LAVER	5.00€
JETON SECHE LINGE	2.00€
DOSE DE LESSIVE	1.00€

TARIFS DE LOCATION DE VELO en euros

LOCATION	2h	½ J	1J	24H	2J	3J	4J	5J	7J
Vélo électrique	13	20	25	50	73	95	95	115	125
Vélo de balade	6	9	12	16	20	28	36	44	55
Vélo enfants	6	9	12	16	20	28	36	44	55
Remorque enfants	6	9	12	16	20	28	36	44	55
Panier	2	2	2	3	3	4	5	6	8
Casques adultes	2	2	3	4	4	6	7	8	9
Casques enfants	1	1	1	2	2	3	4	5	7
Antivol	5	5	5	5	8	8	8	10	10

Vu l'avis favorable de la commission finances du 17 mars,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- VALIDE les tarifs proposés pour les services annexes des campings municipaux,
- DONNE pouvoir à Mme le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

FINANCES

2021 - 032 – VOTE DES TARIFS COMMUNAUX

Rapporteur : M. Gilles MADEC

A l'instar des sapins de Noël installés chez les commerçants pendant la période des fêtes, il est proposé aux commerçants la fourniture d'une planche de surf en bois réalisée par les services techniques pour la saison d'été. Ainsi, chacun pourra la décorer à sa façon. Ce projet est mené en collaboration avec l'union des commerçants de la commune.

Enfin, les services de la mairie sont régulièrement sollicités pour réaliser des scans de documents. La mairie dispose d'une régie photocopie mais souhaite l'agréments d'un tarif de scan car les demandes sont plus en plus nombreuses.

7068 – PRESTATIONS DE SERVICES – AUTRES DROITS

<i>Intervention des Services Techniques Observations : du lundi au vendredi (Majoration de 50% les Samedi, Dimanche et Jours Fériés)</i>	2021
Cession d'une planche de surf	30.00 €

7068 – PRESTATIONS DE SERVICES – AUTRES DROITS

<i>Scan de documents</i>	2021
--------------------------	-------------

Scan de documents administratifs en format A4 noir et blanc (tarif légal fixé par arrêté ministériel)	0,18 €
Page A4 noir et blanc en scan (unité)	0,30 €
Page A4 couleur en scan (unité)	0,80 €
Page A3 noir et blanc en scan (unité)	0,40 €
Page A3 couleur en scan (unité)	1,10 €

Vu l'avis favorable de la commission finances du 17 mars,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A LA MAJORITE (1 ABSTENTION : MME JOZAN), LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **VALIDE LES TARIFS COMMUNAUX** pour l'année 2021 tels que présentés ci-dessus et dire qu'ils seront applicables à compter du 1^{er} avril 2021,
- **DONNE pouvoir à Mme le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

FINANCES

2021 - 33 – FORFAIT COMMUNAL 2020-2021

Rapporteur : Mme Renée FRELAUT

Comme chaque année, il y a lieu de déterminer le coût de fonctionnement d'un élève de l'école publique pour l'année civile au vu du compte administratif 2019.

La définition de ce coût est nécessaire pour fixer :

- d'une part, les participations versées par les communes extérieures pour leurs élèves scolarisés à l'école publique Eric Tabarly.
- d'autre part, le montant de la contribution communale aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat, en application de l'article L.442-5-1 du code de l'éducation et de la circulaire n°2012-02515 février 2012.

En effet, en application du principe de parité, les communes sont tenues de prendre en charge les dépenses de fonctionnement des écoles sous contrat d'association avec l'Etat, situées sur le territoire communal, dans les mêmes conditions que celles des écoles correspondantes de l'enseignement public.

Les charges prises en comptes pour le calcul de ce coût issu du compte administratif N-2 sont entre autres : les fournitures d'entretien, de petit équipement, administratives, scolaires, frais d'entretien des bâtiments et biens mobiliers, maintenance, assurances, téléphone, eau, électricité, charges de personnel...

Sur la base des dépenses de fonctionnement de l'école publique en 2019 et en fonction du nombre d'élèves scolarisés en 2019, le coût de l'élève en 2021 s'établit à :

- 818.40 € par élève scolarisé à l'école publique (753.55€ en 2020). Ce montant est appliqué au nombre d'élèves de l'école Saint Joseph de Kéraude inscrits au 1^{er} janvier 2021 âgés de plus de 3 ans à cette date et quelque soit leur commune de résidence.

- Ce nombre s'établissant à 39 au 1^{er} janvier 2021, le forfait se calcule comme suit :

$$818.40 * 39 = 31\,917.60\text{€}.$$

Le montant est versé comme suit :

- 2 quarts au mois d'avril
- 1 quart au mois de août
- 1 quart au mois de novembre

Vu l'avis favorable de la commission Vie scolaire, Vie associative, Enfance, Jeunesse du 8 mars,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 17 mars,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- VALIDE le coût d'un élève de l'école publique Eric Tabarly à 818.40 € et de verser le forfait communal de 31 917.60€ à l'OGEC de l'école Saint Joseph de kéraude,
- DONNE pouvoir à Mme le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

FINANCES

2021 - 034 – TRAVAUX DE REFECTION DU TOIT DE L'EGLISE - DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : M. Gilles MADEC

La consultation relative à la réfection de la toiture de l'église a été lancée du 26 février au 12 mars et comportait 6 lots.

Lot 1 : Echafaudage – Parapluie

Lot 2 : Maçonnerie

Lot 3 : Travaux acrobatiques

Lot 4 : Charpente bois

Lot 5 : Couverture

Lot 6 : Electricité

Le montant estimé des travaux a été revu compte tenu des offres et du souhait de la commune d'y intégrer la rénovation de la sacristie.

A l'ouverture des enveloppes, l'estimation du marché est de 750 000 euros HT et est susceptible de bénéficier de subvention de l'Etat, de la Région et du Département selon le plan de financement suivant :

DEPENSES			RECETTES	
OBJET		MONTANT HT	OBJET	MONTANT HT
RENOVATION DE LA TOITURE DE L'EGLISE		750 000.00	Etat – DETR	108 000.00€

		DETR 2019	54 000.00
		DETR 2020	54 000.00
		Conseil Régional	
		Subvention en faveur du patrimoine non protégé	187 000.00
		Prime Skoaz ouzh Skouaz	15 000.00
		Conseil Départemental	
		PST 2021	112 500.00
		Fondation du Patrimoine	20 000.00
		Autofinancement de la commune	307 500.00
Total HT	750 000.00	Total HT	750 000.00

Vu l'avis favorable de la commission finances du 17 mars,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **VALIDE** le plan de financement ci-dessus,
- **DECIDE DE SOLLICITER** les subventions listées ci-dessus auprès de l'Etat, de la Région et du Département,
- **DONNE** pouvoir à Mme le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

FINANCES

2021 - 035 – ECOLE ERIC TABARLY - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FIPDR (FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA RADICALISATION) – SECURISATION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Rapporteur : Mme Stéphanie DOYEN

La commune envisage de procéder à l'installation d'une alarme anti intrusion dans l'enceinte de l'école publique Eric Tabarly. Ce projet peut faire l'objet d'un financement de l'Etat au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation institué en 2016.

Le coût prévisionnel s'élève à environ 4 691 € HT et est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Vu l'avis favorable de la commission finances du 17 mars,

Coût de l'opération € HT		Financement	
Travaux de sécurisation de l'école	4 691.00	FIPDR (50% % de 200 000 € maximum)	2 345.50
		Autofinancement (50%)	2 345.50
Total HT	4 691, 00	Total HT	4 691, 00

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **VALIDE** le plan de financement ci-dessus,
- **DECIDE DE SOLLICITER** la subvention ci-dessus auprès de l'Etat,
- **DONNE** pouvoir à Mme le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

FINANCES

2021 – 036 – ECOLE ERIC TABARLY - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN DE RELANCE NUMERIQUE

Rapporteur : Mme Stéphanie DOYEN

Dans le cadre du plan de relance, le ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports met en place des mesures destinées à favoriser la continuité pédagogique dans les écoles grâce au développement des services numériques. Ces mesures visent à l'acquisition d'équipements informatiques et de services de ressources numériques, pour garantir l'accès au numérique au plus grand nombre d'élèves.

Les écoles peuvent bénéficier d'aides financières dans le cadre de cet appel à projet dès lors qu'elles ne disposent pas de socle numérique de base.

Ce socle intègre l'équipement des classes, des équipements mutualisables pour l'école, des équipements de bureau de direction et l'aménagement des réseaux.

Les aides s'adressent aux cycles 2 et 3 des écoles élémentaires et primaires et s'élèvent à 70 % de prises en charge pour un budget inférieur à 200 000€.

L'école Eric Tabarly ne dispose pas d'équipements mutualisés et souhaiterait en bénéficier permettant ainsi à tous les élèves de l'établissement de bénéficier de ressources numériques.

Le coût prévisionnel s'élève à 4 725 € HT et est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût de l'opération HT		Financement	
Achat de 15 tablettes numériques	4 725.00	Plan de relance numérique (70%)	3 307.50
		Autofinancement (30%)	1 417.50
Total HT	4 725, 00	Total HT	4 725, 00

Vu l'avis favorable de la commission finances du 17 mars,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **VALIDE** le plan de financement ci-dessus,
- **DECIDE DE SOLLICITER** la subvention ci-dessus auprès de l'Etat,
- **DE DONNER** pouvoir à Mme le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

FINANCES

2021 - 037 – CENTRE CULTUREL - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) - RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS

Rapporteur : Mme Stéphanie DOYEN

Madame le Maire informe l'assemblée que l'état actuel du centre culturel accueillant la médiathèque et le service jeunesse occasionne des déperditions énergétiques dommageables pour le confort des personnes qui y travaillent et pour les utilisateurs des services. Cela entraîne des dépenses supplémentaires pour la commune qui pourraient être évitées car le toit du bâtiment manque d'étanchéité.

Il est donc nécessaire de réaliser des travaux améliorant l'isolation thermique du bâtiment. Le coût total prévisionnel des travaux est estimé à un montant de 2 440 € HT et comprend des travaux d'étanchéité éligibles à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – Plan de Relance de l'Etat à hauteur de 30%.

Le plan de financement est le suivant :

Coût de l'opération HT		Financement	
Fourniture et pose de l'étanchéité et de l'isolant	2 440.00	Etat – DSIL Plan de Relance (30%)	732.00
		Commune – autofinancement (70%)	1 708.00
Total HT	2 240.00	Total HT	2 240.00

Vu l'avis favorable de la commission finances du 17 mars,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- VALIDE le plan de financement ci-dessus
- DECIDE DE SOLLICITER la subvention ci-dessus auprès de l'Etat,
- DONNE pouvoir à Mme le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

FINANCES

2021 - 038 – AMENAGEMENT DES LOCAUX TECHNIQUES - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PST – PROGRAMME DE SOLIDARITE TERRITORIALE

Rapporteur : M. Gilles MADEC

La commune envisage de réaménager les locaux des services techniques et ces investissements sont susceptibles de bénéficier de subvention de la part du Département au titre du programme de

solidarité territoriale. La dépense subventionnable est de 15 000€ minimum et l'aide est fixée entre 15% et 35%.

Le plan de financement est le suivant :

Coût de l'opération € HT		Financement	
Installation d'un local cantine	10 459.20	Plan de solidarité territoriale (15%)	3 365.13
Installation d'une porte automatique	11 975.00	Autofinancement (85%)	19 069.07
Remplacement du plancher			
Total HT	22 434.20	Total HT	22 434.20

Vu l'avis favorable de la commission finances du 17 mars,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- VALIDE le plan de financement ci-dessus,
- DECIDE DE SOLLICITER la subvention ci-dessus auprès du Département,
- DE DONNER pouvoir à Mme le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

FINANCES

2021 - 039 –VOIRIE EN AGGLOMERATION - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PST – PROGRAMME DE SOLIDARITE TERRITORIALE

Rapporteur : M. Gilles MADEC

La commune envisage de réaliser des travaux de reprise de voirie sur la rue Marthe Delpirou et ces investissements sont susceptibles de bénéficier de subvention de la part du Département au titre du programme de solidarité territoriale. La dépense subventionnable est de 15 000€ minimum et l'aide est fixée entre 15% et 35%.

Le plan de financement est le suivant :

Coût de l'opération € HT		Financement	
Voirie en agglomération	139 000.00	Plan de solidarité territoriale (15%)	20 850.00
		Autofinancement (85%)	118 150€
Total HT	139 000.00	Total HT	139 000.00

Vu l'avis favorable de la commission finances du 17 mars,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- DE VALIDER le plan de financement ci-dessus,
- DECIDE DE SOLLICITER la subvention ci-dessus auprès du Département,

- **DONNE pouvoir à Mme le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

FINANCES

2021 - 040 –ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Rapporteur : M. Gilles MADEC

Comme chaque année, la commune entretient la voirie communale par l'intermédiaire de son marché à bon de commande de voirie. Un inventaire de la voirie a été réalisé et permettra d'organiser les entretiens annuels au cours du mandat. Pour cette année, il est proposé de réaliser des travaux de sécurisation sur le chemin des marais dans le quartier de Kerbourgrec.

L'entretien de la voirie communale est susceptible de bénéficier de subvention au titre des amendes de police. La dépense subventionnable est de 15 000€ minimum et l'aide est fixée à environ 20%.

Le plan de financement est le suivant :

Coût de l'opération € HT		Financement	
Voirie en agglomération	19 637.50	Produit des amendes de police (20%)	3 927.50
		Autofinancement (80%)	15 710.00
Total HT	19 637.50	Total HT	19 637.50

Vu l'avis favorable de la commission finances du 17 mars,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **VALIDER le plan de financement ci-dessus,**
- **DECIDE DE SOLLICITER la subvention ci-dessus auprès du Département,**
- **DONNE pouvoir à Mme le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

FINANCES

2021 - 041 –ACCESSIBILITE DES BATIMENTS ET DES ESPACES PUBLICS - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT

Rapporteur : M. Philippe CHEVALIER

La municipalité souhaite favoriser l'accessibilité des espaces publics et bâtiments communaux et ces mises en conformité sont susceptibles de donner droit à des financements.

Par ailleurs, une demande de labellisation Handi – plage est en cours de réalisation et cette reconnaissance suppose l'acquisition de matériel et de signalétique spécifique pouvant également bénéficier de financement.

La dépense subventionnable minimum est de 3 000€ HT et l'aide forfaitaire est de 50%.

Le plan de financement est le suivant :

Coût de l'opération € HT		Financement	
Matériel d'accessibilité	6 000.00	Mise en accessibilité des espaces publics et bâtiments publics (50%)	3 000.00
		Autofinancement (50%)	3 000.00
Total HT	6 000.00	Total HT	6 000.00

Vu l'avis favorable de la commission finances du 17 mars,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **VALIDE** le plan de financement ci-dessus
- **DECIDE DE SOLLICITER** la subvention ci-dessus auprès du Département,
- **DE DONNE** pouvoir à Mme le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

FINANCES

2021 - 042 – CONVENTION DE PRISE EN CHARGE DE LA CAMPAGNE DE STERILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS LIBRES SUR LA COMMUNE

Rapporteur : Mme Stéphanie DOYEN

La gestion des chats errants est délicate et il est impératif de gérer leurs populations en maîtrisant leur prolifération. Un couple de chats non stérilisé peut théoriquement engendrer une descendance de plus de 20 00 individus en 4 ans. Une solution a maintes fois fait ses preuves : la stérilisation car elle stabilise automatiquement la population féline qui continue de jouer son rôle de filtre contre les rats, souris, etc.

Il est ainsi proposé de passer une convention avec la Fondation 30 millions visant à partager les frais de vétérinaire et à maîtriser la population féline sur la commune.

En effet, la Fondation 30 millions d'amis est reconnue pour son expertise et son savoir-faire en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres.

La commune et la Fondation 30 Millions d'Amis participeront chacune, à hauteur de 50 % du coût des stérilisations et des tatouages, réalisés au cours de la période de validité de la convention (annexe n°4).

Le budget global, correspondant aux frais de stérilisations et d'identification, est établi en fonction du nombre de chattes/chats recensé(e)s dans un questionnaire et d'un montant maximum TTC de :

- 80 € pour une ovariectomie + tatouage I-CAD

- 60 € pour une castration + tatouage I-CAD

La municipalité, par arrêté, fera capturer les chats errants non identifiés, en état de divagation, sans propriétaire ou sans « détenteur » et vivant en groupe dans les lieux publics de la commune. Elle fera procéder à leur stérilisation et à leur identification préalablement avant de les relâcher dans ces mêmes lieux.

Lorsque des campagnes de capture des chats errants sont envisagées sur tout ou partie du territoire de la commune, la municipalité en informe la population, par affichage et publication dans la presse locale, des lieux, jours et heures prévus, au moins une semaine avant leur mise en œuvre.
Vu l'avis favorable de la commission finances du 17 mars,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISER Mme le Maire à signer la convention de stérilisation et d'identification des chats libres avec la Fondation 30 Millions d'Amis,**
- **DONNE pouvoir à Mme le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

FINANCES

2021 - 043 – CONVENTION D'ENGAGEMENT REFUGE LPO (LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX)

Rapporteur : Mme Stéphanie DOYEN

La LPO anime un programme national de préservation de la biodiversité et de découverte de la nature de proximité appelé Refuges LPO. Ce label (marque déposée) vise à mettre en valeur et en réseau, des espaces qui préservent et développent la biodiversité, tout en offrant à l'homme une qualité de vie. Tout espace public ou privé engagé dans une démarche pédagogique de sensibilisation à la nature et/ou de conservation de la biodiversité peut bénéficier de ce label, lorsque celui-ci présente un potentiel d'accueil de la faune et de la flore sauvage et que son activité n'est pas contraire aux activités de la LPO.

Par son inscription volontaire à ce programme, la commune s'engage dans une démarche de valorisation et d'amélioration de son patrimoine naturel et de sensibilisation de son public, tout en conservant la libre disposition de ses biens et de leur jouissance, dans le strict respect de son droit de propriété.

L'inscription au réseau Refuges LPO représente un engagement actif de la structure à respecter la Charte des Refuges LPO, en collaboration avec la LPO et son réseau. Cette convention définit le cadre et les modalités de l'attribution du label Refuge LPO aux espaces à préserver.

La structure souhaite ainsi participer à l'effort collectif de protection de la nature en menant des actions concrètes avec la LPO, pour aider au maintien et au développement de la nature (faune, flore, paysage) sur ces zones de nature.

En créant un Refuge LPO, la commune s'engage moralement à préserver la nature et améliorer la biodiversité sur son Refuge et à respecter les principes fixés dans la convention (annexe n°5) :

- **Créer des conditions propices à l'installation de la faune et de la flore sauvages**
- **Renoncer aux produits chimiques**
- **Réduire l'impact sur l'environnement**
- **Faire du Refuge LPO un espace sans chasse pour la biodiversité**

La convention est conclue pour une durée de 5 ans avec la Ligue de protection des oiseaux qui se chargera de réaliser un diagnostic initial permettant à la commune de se doter des moyens nécessaires à la réalisation des objectifs cités pour un coût de 8 175 € soit 1 635 € par an.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 17 mars,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE Mme le Maire à signer la convention d'engagement refuge LPO avec la ligue de Protection des Oiseaux pour une durée de 5 ans,**

- **DONNE pouvoir à Mme le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

ENFANCE JEUNESSE

2021 - 044 – CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE AVEC AGORA

Rapporteur : Mme Renée FRELAUT

La commune est adhérente à l'association Agora, aujourd'hui, spécialisée dans la restauration collective. Elle encadre la réalisation de 6 000 repas et distribue 2 000 repas par jour (entreprises, collectivités, centre de formation...). Agora offre également un service de référencement permettant aux communes de bénéficier de prix déjà fixés dans le cadre de leurs marchés publics. L'ensemble des produits alimentaires de la commune sont déjà commandés via Agora.

Dans le cadre de la loi Egalim qui impose à partir du 1er janvier 2022, aux gestionnaires de **restaurants collectifs publics** de proposer 50% de **produits de qualité et durables**, dont 20% **biologiques**, **il a été proposé au service de restauration municipale de travailler avec Agora pour atteindre ces objectifs.** L'assistance technique Agora est d'une durée d'un an et après avoir réalisée un inventaire des moyens et des méthodes utilisés proposera :

- Une assistance de 4 heures par semaine par un technicien Agora (commande, gestion des stocks, inventaire, contrôles qualité, contrôles sanitaires),
- La construction d'un plan alimentaire et la réalisation des menus par une diététicienne validés par la commission intégrant les produits issus de filières courtes et/ ou bio,
- La réalisation des commandes et la centralisation des factures.

Par conséquent, le cuisinier sera uniquement chargé, de réaliser les menus validés en commission. Il sera également formé pour assurer la prestation technique d'Agora en autonomie à l'issue de l'assistance.

L'assistance technique propose également tout au long de l'année :

- Un contrôle de ses filières d'approvisionnement,
- Une continuité de service en cas d'absence du cuisinier (production sur place ou livraison),
- Une politique de réduction et de valorisation des déchets en réduisant le gaspillage alimentaire,
- L'apprentissage du goût à travers des animations et des repas à thème.

La convention est conclue pour une durée d'un an et s'élève à 25 000 € (TTC) (annexen°6).

Vu l'avis favorable de la commission restauration du 15 mars,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 17 mars,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE Mme le Maire à signer la convention d'assistance technique avec Agora pour un an,**
- **DONNE pouvoir à Mme le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

ENFANCE JEUNESSE

2021 - 45 – MAINTIEN DES HORAIRES DE L'ECOLE PUBLIQUE ERIC TABARLY POUR LA RENTREE 2021-2022

Rapporteur : Mme Rene FRELAUT

Vu le code de l'éducation et notamment l'article D.521-10 et l'article D.521-12 modifié par le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

Vu le code de l'éducation et notamment l'article D.521-10 et l'article D.521-12 modifié par le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017,
Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,
Vu les propositions d'organisation du temps scolaire établies en concertation avec les directeurs des écoles et l'inspecteur de l'Éducation Nationale,
Vu la délibération n° 2018-020 du 13 avril 2018 décidant de l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours (8 demis journées),
Vu l'avis favorable du conseil d'école réuni le 8 mars 2021,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE DE MAINTENIR** l'organisation du temps scolaire de la façon suivante :

- Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h45-11h45
13h30-16h30

- **DONNE pouvoir à Mme le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

RESSOURCES HUMAINES

2021 - 046 – EFFECTIFS SAISONNIERS

Rapporteur : Mme Stéphanie DOYEN

Il est proposé de modifier la délibération n°2021-011 relative au recrutement des effectifs saisonniers sur 2 points :

BUDGET PRINCIPAL :

- **Service Police municipale :** il est proposé de recruter un agent à temps complet à compter du 1^{er} avril 2021 et non à compter du 1^{er} juin.

BUDGET CAMPING :

Il est proposé d'ouvrir un emploi d'adjoint technique polyvalent supplémentaire. Ce recrutement pourra se faire en cas de besoin pour compléter les équipes déjà en place.

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **MODIFIE** la délibération n°2021-011 en recrutant un agent de police municipale à compter du 1^{er} avril et de prévoir un emploi d'adjoint technique polyvalent supplémentaire dans les effectifs saisonniers,

- **DONNE pouvoir à Mme le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

25 MARS 2021



Stéphanie DOYEN
Le Maire